

Cyclisme/12e édition de la Tropicale Amissa Bongo Le comité d'organisation en plénière



La ministre des Sports, Nicole Assélé



Les responsables des commissions

A.M.
Libreville/Gabon

A mesure que la date du début de la 12e édition de la Tropicale Amissa Bongo approche, le Comité d'organisation de cet événement veut tout savoir sur la préparation de cette manifestation sportive. De sorte qu'il n'y ait pas "d'anicroches" pouvant perturber le bon déroulement de cette grande fête du cyclisme mondial. Pour être sûr que le train est bel et bien sur les rails, la présidente du bureau exécutif du Comité de suivi de la Tropicale, Nicole Assélé, a présidé, hier, au ministère des Sports, en présence de sa

vice-présidente Odette Kingbo, la première plénière du comité. Il s'agissait, pour elle et les membres qui composent cette structure, de préciser à l'endroit des responsables de commissions, ses attentes et celles du gouvernement qui tient à ce que la 12e édition de cette course cycliste se déroule sans difficulté majeure. Pour pouvoir capitaliser l'immense travail de préparation réalisé en amont par l'équipe de coordination chapeauté par le Français Benjamin Burlot. Aux dix commissions traditionnelles (accueil, protocole, hébergement, restauration, transport terrestre, transport ferro-

viaire, santé, promotion-animation, relation ville-étape et communication) s'est ajoutée, cette année, la commission "compétitions", essentiellement composée des membres de la Fédération gabonaise de cyclisme. Notons, à titre de rappel, que la 12e édition de la Tropicale Amissa Bongo aura lieu du 27 au 5 mars 2017. Elle va se courir en 10 étapes sur les routes des provinces du Haut-Ogooué, de l'Ogooué-Lolo, du Moyen-Ogooué, de la Ngounié et de l'Estuaire. Quinze équipes seront en compétition, soit cinq professionnelles et dix sélections nationales africaines.



Le départ de la Tropicale sera donné le 27 février prochain.

Arts martiaux/Après l'Assemblée générale électorale de l'Association Gabon Qwan-Ki-Do Michel Abessolo Engo dénonce une mascarade

F-K-O.M
Libreville/Gabon

Le président sortant de l'association remet en cause l'élection du nouveau bureau directeur de son mouvement sportif. Il indique avoir introduit un recours en annulation auprès du ministère de tutelle.

A la faveur d'une assemblée générale électorale, tenue en janvier dernier, l'association Gabon Qwan-Ki-Do a porté à sa tête Me Régis Bibang, au détriment de Michel Abessolo Engo, aux affaires depuis juillet 2013. Ce dernier a, à la suite de cette élection qui s'est déroulée en présence de la directrice provinciale de l'Estuaire, dénoncé "plusieurs irrégularités". Il l'a fait savoir au cours d'un point-presse tenu, dernièrement, à Awendjé. Parmi les irrégularités constatées, il évoque les dossiers de candidatures

qui se seraient trouvés entre les mains du président de la Fédération gabonaise de karaté-Do (Fégakama), alors que le secrétaire général de son mouvement avait, au préalable, distribué le courrier y relatif à tous les clubs concernés par l'élection. «Il convient de souligner, pour ce qui est du dépôt de candidatures, que deux notifications ont été faites à cet effet. La première, adressée justement au directeur général des Sports, date du 28 novembre 2016. La deuxième, adressée à la directrice provinciale des Sports de l'Estuaire, remonte au 15 décembre dernier. Elle fait état du report de la tenue de l'élection suivant les orientations du directeur générale des Sports», explique le plaignant, qui a indiqué avoir introduit un recours au cabinet de la ministre de tutelle, pour solliciter son arbitrage. Si Gabon Qwan-Ki-Do fait



Michel Abessolo Engo dit avoir refusé de prendre part à une élection de façade.

partie des disciplines affiliées à la Fégakama, Mi-

chel Abessolo Engo précise que la présence du

président de cette organisation est due simplement au fait qu'il a été invité comme observateur. Pour lui, l'organe qui convoque l'élection la préside également. Une façon de dire que son attitude constitue une entorse aux dispositions statutaires de son association et à cette élection. M. Abessolo Engo formule d'autres griefs à l'encontre du responsable de la Fégakama: «Il a extrait les clubs du collège électoral en règle pour imposer des clubs en situation illégale.» Le collège électoral arrêté par le bureau directeur est uniquement constitué de clubs ou de regroupements affiliés à l'association Gabon Qwan-Ki-Do, selon le plaignant. Or, dit-il, «le président de la Fégakama a fabriqué son collège électoral au profit de ses adversaires.» En effet, sur un collège électoral de dix-huit votants, M. Abessolo Engo

affirme que le président de la Fégakama aurait retiré délibérément huit voix qui étaient en sa faveur. Même la voix délibérative du président de la ligue de l'Ogooué-Maritime n'aurait pas été prise en compte. En outre, Michel Abessolo Engo souligne que, «même le dossier juridique de l'association a été remis en cause. Une incongruité, quand on sait qu'au Gabon, aucune association sportive ne peut obtenir l'agrément technique du ministère des Sports si elle ne dispose pas de statuts. De même, le ministère de l'Intérieur ne peut délivrer le récépissé définitif à une association qui ne possède pas de statuts», ironise-t-il. Non sans évoquer d'autres faits négatifs prouvant, selon lui, que le président de la Fégakama, en répondant à son invitation, est arrivé à cette assemblée générale comme guidé par une main noire.